

aides financières	conditions d'attribution	montant attribué	bénéficiaires	contact
allocation communale d'aide à la famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être domicilié à Sceaux au 01/01/2011</li> <li>- OF calculé par les services municipaux ≤492 €</li> <li>- être inscrit dans un établissement public ou privé d'enseignement</li> </ul>	de 42 € à 549 € selon le cycle scolaire	enfants scolarisés à partir du CP et étudiants de moins de 26 ans	<p>Ville de Sceaux Tél. : 01 41 13 33 00 &gt; formulaire disponible sur <a href="http://www.sceaux.fr">www.sceaux.fr</a></p>
allocation de rentrée scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas dépasser 22 970 € de ressources annuelles (2009) avec 1 enfant + 5 301 € par enfant supplémentaire</li> <li>- être inscrit dans un établissement public ou privé d'enseignement</li> </ul>	pour la rentrée scolaire 2011 : enfants âgés de 6 à 10 ans : 284,97 € de 11 à 14 ans : 300,66 € de 15 à 18 ans : 311,11 €	enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans nés après le 16 septembre 1993, et avant le 31 janvier 2006	<p>Caisse d'allocations familiales Tél. : 0820 25 92 10 <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a></p>
bourses pour internats scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résider dans les Hauts-de-Seine</li> <li>- ne pas pouvoir assumer seul les frais d'internat scolaire</li> </ul>	suivant les situations individuelles	jeunes âgés de 6 à 16 ans	<p>Conseil général des Hauts-de-Seine &gt; demande à faire auprès d'un service social</p>
bourses nationales d'études de lycée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sous condition de ressources</li> <li>- être au lycée, voie générale, technologique ou professionnelle</li> </ul>		jeunes âgés de 16 à 18 ans	<p>Inspection académique &gt; dossier à retirer auprès de l'établissement fréquenté</p>
fonds d'insertion des jeunes (FIJ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résider dans les Hauts-de-Seine</li> <li>- être français ou étrangers en situation de séjour régulier, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, ne disposant pas de ressources suffisantes</li> </ul>	maxi 3 500 €	jeunes âgés de 16 à 25 ans	<p>Conseil général des Hauts-de-Seine - mission locale : 01 55 59 44 95 - circonscription de la vie sociale : 01 41 87 04 70</p>
coupons Enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être domicilié à Sceaux</li> <li>- justifier d'un OF &lt; 1 000 € calculé par les services municipaux</li> <li>- s'inscrire auprès d'une association scéenne sportive ou culturelle conventionnée avec la Ville</li> </ul>	25 à 60 €	enfants âgés de 5 à 11 ans	<p>Ville de Sceaux directions de l'Action sportive et de l'Action culturelle et du patrimoine : Tél. : 01 41 13 33 00 <a href="http://www.sceaux.fr">www.sceaux.fr</a></p>

coupons Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être domicilié à Sceaux</li> <li>- appartenir à une famille qui perçoit l'allocation de rentrée scolaire (versée par la CAF) et se présenter à la mairie avec l'avis de versement de cette allocation et un justificatif de domicile</li> <li>- s'inscrire auprès d'une association scéenne sportive ou culturelle conventionnée avec la Ville</li> </ul>	60 €	jeunes âgés de 12 à 18 ans	<p>Ville de Sceaux direction de l'Action éducative et de la jeunesse : Tél. : 01 41 13 33 00 www.sceaux.fr</p>
P@ss92	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être scolarisé dans un collège des Hauts-de-Seine ou résider dans les Hauts-de-Seine et inscrit dans un collège hors département</li> <li>- sans condition de ressources</li> <li>- s'inscrire sur le site <a href="http://www.pass92.fr">www.pass92.fr</a> ou auprès de son collège</li> <li>- s'inscrire à une activité sportive ou culturelle auprès d'une association conventionnée avec le Conseil général</li> </ul>	70 €	tous les élèves de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>	<p>Conseil général des Hauts-de-Seine n° vert : 0805 160 092 (gratuit) <a href="http://www.pass92.fr">www.pass92.fr</a></p>
ticket temps libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- QF &lt; 500 € calculé par la CAF</li> <li>- s'inscrire à une activité de loisirs, sportive, culturelle ou artistique</li> </ul>	maxi 100 €	enfants jusqu'à 18 ans à charge	<p>Caisse d'allocations familiales Tél. : 0820 25 92 10</p>
bébé Dom 92	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résider dans les Hauts-de-Seine</li> <li>- avoir un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans</li> <li>- bénéficier par la caisse d'allocations familiales (CAF) du complément de mode de garde PAJE, soit pour la garde à domicile, soit pour la garde par une assistante maternelle agréée</li> </ul>	100 à 200 € par mois par famille	enfants âgés de 0 à 3 ans	<p>Conseil général des Hauts-de-Seine n° vert : 0 800 92 92 92 <a href="http://www.hauts-de-seine.net">www.hauts-de-seine.net</a></p>
Api'mom	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir 1 ou des enfants de 0 à 3 ans</li> <li>- percevoir le revenu de solidarité active (RSA)</li> </ul>	100 € maximum chèque emploi pour heures de garde gratuites	enfants âgés de 0 à 3 ans	<p>Région Île-de-France Tél. : 0 810 232 233 (prix d'un appel local)</p>